



sommaire

Editorial	1
Vieux véhicules	1
Notre dossier : Les emballages ça cartonne	2/3
Gardons le cap	3
Bon pour un sac	3/4
Les bons conseils ...	4
Point vert	4
Réflexe à imprimer	4
Huiles de fritures	4

Un cabas qui facilite le tri



Sud Rhône Environnement vous offre un cabas réutilisable pour apporter verre et papier aux points d'apport volontaire (Voir en bas de page 3 et 4).

Du nouveau pour les vieux véhicules



Les véhicules hors d'usage (voiture, camionnette et trois roues) sont des déchets dangereux. Désormais, une filière de traitement spécifique existe pour les véhicules des particuliers. Celle-ci propose leur démantèlement gratuit. Pour plus de renseignements, consultez le site officiel : www.recyclermavoiture.fr.

Il y a 6 mois de cela, je prenais la responsabilité de la présidence de Sud Rhône Environnement. La période d'observation nécessaire à la compréhension de la structure me permet, aujourd'hui, de faire 3 constats majeurs.

Premièrement, vous êtes une grande majorité à pratiquer quotidiennement une gestion raisonnée de vos déchets. Soyez-en remerciés au nom de toute l'équipe d'élus et de techniciens qui oeuvrent pour poursuivre le travail.

En second lieu, pourquoi trouvons-nous encore, lors de contrôles du RESTE (poubelle grise) trop de journaux -magazines et de verre, alors que, déposés dans les colonnes, ceux-ci seraient recyclés ? Notre volonté de vous accompagner dans la démarche de tri, nous amène à vous proposer aujourd'hui de venir chercher votre cabas réutilisable pour vous aider au stockage et au transport de ces déchets.

Enfin, grâce à une bonne qualité moyenne du RESTE, vous participez activement à la réalisation d'un compost de qualité.

Le Centre de Valorisation des Déchets, ECOVAL 30, a reçu en septembre plus de 80 professionnels dans le cadre d'un colloque sur le compost des déchets ménagers. Ce mode de traitement du RESTE se développe en France. C'est, pour les collectivités, une alternative à l'incinération des déchets.

Pour parfaire votre connaissance des emballages et comprendre aussi les consignes de tri, notre dossier traite des cartons.

Il reste, cependant, évident que vos efforts, vos questions et vos remarques nous permettent d'avancer et de répondre davantage à vos attentes. C'est pourquoi, nous restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le tri et le traitement des déchets.

Rien ne peut se faire sans vous !

Hélène Deydier
Présidente du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement

Plus d'infos au **04 66 59 06 51**
sur notre site ou par courriel
à srenv.selectif@wanadoo.fr

www.sudrhoneenvironnement.org



Les emballages, ça ca

Petits et gros, unis ou imprimés, les cartons sont des emballages recyclables à condition qu'ils soient triés. Vous pouvez les déposer dans votre sac jaune ou à la déchèterie. Vous en utilisez chaque jour et leur tri vous paraît simple mais connaissez-vous vraiment cet emballage ?

Qu'est ce que le carton ?

Le carton est obtenu par collage de plusieurs couches de papier. Il s'agit, donc, d'une feuille assez épaisse et rigide issue de la pâte à papier (mélange de fibre de bois et d'eau) dont le grammage est supérieur à 224g/m².

Le carton étant léger, facile à travailler (découpage, pliage, impression), relativement économique à fabriquer et recyclable, il est très utilisé par l'industrie de l'emballage et celle de l'édition. Bien qu'il soit de plus en plus employé dans la création de meubles et d'objets d'art, il reste, sans traitement adapté, vulnérable à l'humidité et au feu.

Où déposer vos cartons ?

Votre sac jaune accueille les petits emballages en carton recyclables, comme par exemple :

- des boîtes (céréales, chaussures, jouets)
- des suremballages de regroupement (yaourts, boîtes de conserve...).

Déposez à côté de vos sacs jaunes les cartons rigides et les cartons de taille moyenne tels que les cartons de lessive, de vin ou de petit électroménager.

Portez en déchèterie vos gros cartons encombrants (emballages de meubles ou de gros électroménager...).

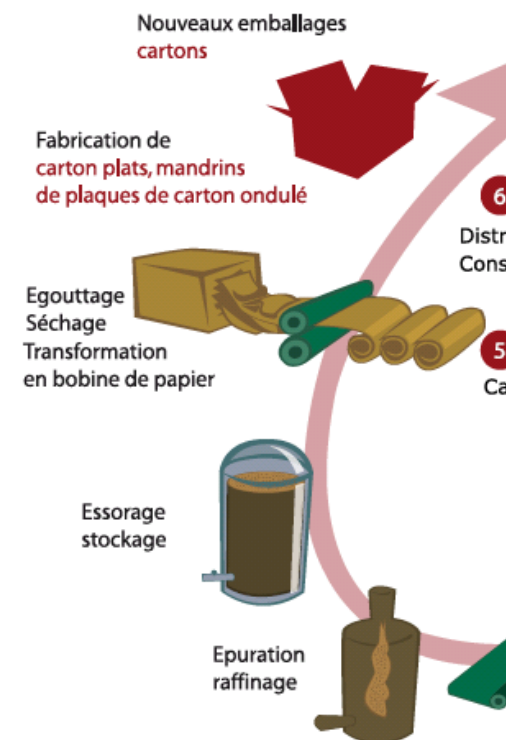
Que deviennent les emballages carton ?

Vos sacs jaunes sont acheminés au centre de valorisation des déchets de Beaucaire où le carton est séparé manuellement des autres emballages recyclables (bouteilles plastique, films plastique, briques alimentaires et emballages métalliques).

Il est ensuite mis en balle, puis acheminé en usine de recyclage, où il est mélangé avec de l'eau dans un pulpeur. La pâte obtenue est nettoyée de ses impuretés. Egouttée puis séchée, elle permet la fabrication de nouveaux produits en carton (boîtes de chaussures, boîtes d'œufs, emballages de télévision ou de meuble...).

Les avantages de ce recyclage

Le recyclage des emballages en carton limite notre impact sur l'environnement en préservant nos ressources naturelles.



Ainsi en recyclant 1 Tonne d'emballages en carton (soit l'équivalent de 13 900 boîtes de céréales) nous économisons :

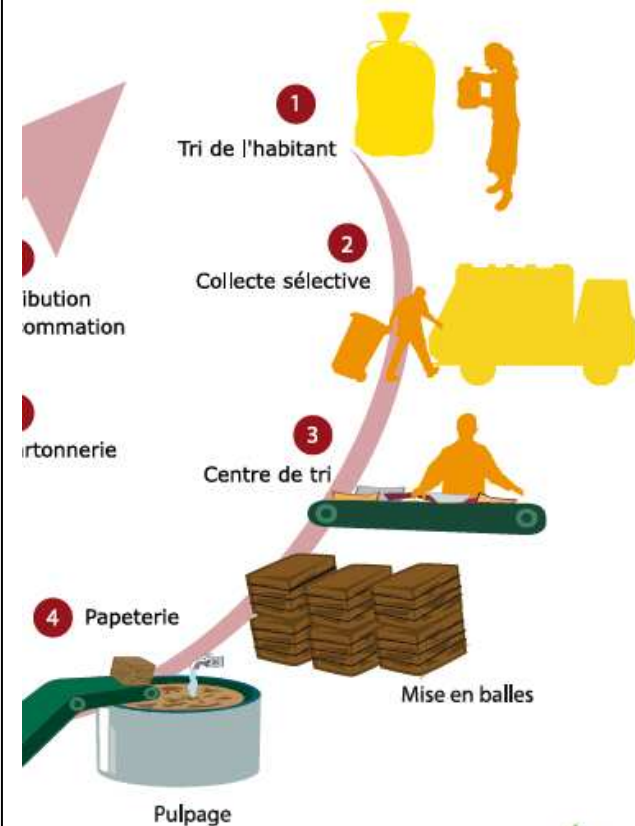
- 2,61 T de bois issu des forêts hexagonales.
- la consommation en eau d'une personne pendant presque 4 mois (17m³ d'eau).
- la consommation énergétique annuelle d'une personne (11 MWh).

Attention, faux amis !

Certains déchets en carton ne sont pas recyclables. C'est le cas notamment des assiettes jetables et de certains emballages souillés. Ceux-ci doivent être jetés dans votre sac de RESTE pour être compostés.



...rtonne !!!

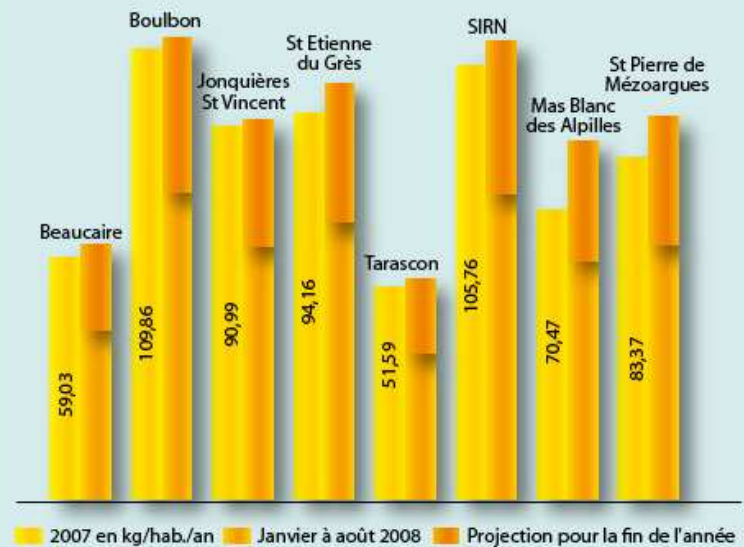


Gardons le cap

Grâce à vos efforts quotidiens, nous pouvons espérer, en fin d'année, une progression globale de la collecte sélective. Nous vous encourageons à maintenir vos efforts de tri en déposant :

- les emballages recyclables vidés (bouteilles et flacons en plastique, films plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques) dans vos sacs jaunes.
- les emballages en verre dans la colonne verte.
- les publicités, journaux, enveloppes et autres papiers propres dans la colonne bleue.

Evolution prévisionnelle de la collecte sélective entre 2007 et 2008



Astuces

Videz vos cartons de tout contenu et aplatissez-les avant de les jeter dans votre sac jaune ou en déchèterie.



A vos sacs, prêts... Triez!

A ce jour, trop de verre et de papier remplissent, encore, vos sacs jaunes et vos sacs de RESTE.

Afin de faciliter votre démarche de tri, nous vous proposons un cabas réutilisable en plastique recyclé.

Parce qu'il est lavable et réutilisable, ce sac deviendra votre meilleur allié pour stocker, transporter et déposer vos emballages en verre et vos vieux papiers dans les colonnes vertes et bleues de votre commune.

S
P
E
C
M
I
E
N



Les bons conseils de Christophe

Sans chemise sans pantalon !

Les textiles et les chaussures usagés ne vont ni dans les sacs jaunes, ni dans le RESTE.

Aussi, nous vous invitons à les déposer en déchèterie avec les encombrants.

Certaines communes ont mis en place des colonnes spécifiques collectées par des associations caritatives.

Prenez contact avec votre mairie qui vous indiquera leur emplacement.

Un réflexe à imprimer

Si en 2007, nous avons recyclé près de 100 kg de cartouches et de toners d'encre, nous constatons encore, leur présence dans les sacs jaunes et les sacs de RESTE.

Rappelons qu'il existe une collecte spécifique pour ces petits déchets polluants. Si certains commerces les accueillent, n'oubliez pas que l'ensemble des déchèteries de Sud Rhône Environnement les récupèrent.

Alors n'hésitez plus et confiez vos cartouches et toners d'encre à votre gardien de déchèterie.



Point vert

Le point vert, présent sur 95% de nos emballages, permet de reconnaître les entreprises partenaires du programme européen de valorisation des emballages ménagers. En contribuant à ce programme, les entreprises participent au traitement des emballages qu'elles mettent sur le marché. En échange de leur participation financière, elles apposent le point vert sur leurs produits. Les fonds ainsi obtenus sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective des emballages des ménages, partout en France.

Attention, les emballages portant le Point Vert ne sont pas systématiquement recyclables.

Avant de les déposer dans votre sac jaune, vérifiez qu'ils figurent bien dans les consignes de tri propres à Sud Rhône Environnement, en consultant votre guide du déchet (téléchargeable sur www.sudrhoneenvironnement.org rubrique « nos publications »).

Huiles de frites

A ce jour, aucune déchèterie de Sud Rhône Environnement ne collecte les huiles alimentaires. Cependant, vous pouvez la jeter dans le RESTE en la solidifiant préalablement après quelques heures au congélateur, elle sera compostée comme l'ensemble de vos déchets dégradables.

Bon pour un sac de pré-tri réutilisable

Retirez-le dès à présent grâce à ce bon dûment rempli.
Il vous attend à votre point habituel de retrait des sacs jaunes.

Nom Prénom

Adresse complète

Code postal Ville

Merci de remplir entièrement ce bon en caractère d'imprimerie
Un seul sac par famille.

SPECIMEN



Plus d'infos **04 66 59 06 51**
srenv.selectif@wanadoo.fr

10 rue Adolphe Méric BP 134
30302 Beaucaire Cedex



ECO
EMBALLAGES

www.sudrhoneenvironnement.org